



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-004

Aux personnes intéressées :

Demande de dérogation mineure au bénéfice de l'immeuble situé au 37, 7^e Rue à Chapais (lot 4 959 038), afin de permettre la construction d'un garage annexé à la maison dont la marge arrière serait de 3,11 mètres au lieu de 7,5 mètres, le tout en contravention de l'article 7.6 du *Règlement de zonage 21-536 et ses amendements de la Ville de Chapais*.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de la réunion du CCU tenue le 6 septembre 2023, le comité a recommandé à l'unanimité, au conseil municipal, d'accorder cette dérogation mineure.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 octobre 2023 à 19 h, à l'hôtel de ville de Chapais, situé au 145, boulevard Springer. Les citoyens désirant s'exprimer par rapport à cette demande sont les bienvenus.

DONNÉ À CHAPAIS, ce 7^e jour de septembre 2023


Kate Kirouac
Greffière